



Mairie de SAINTE CECILE LES VIGNES

COMPTE-RENDU

Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt février à dix-huit heures, le Conseil municipal de Sainte Cécile les Vignes, régulièrement convoqué le 13 février deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Max IVAN, Maire.

Présents : Mme Corinne ARNAUD (à partir du point n°2), M. Pascal CROZET, M. Vincent FAURE, M. Gilbert VATAIN, adjoints ;
M. David BONNET, Mme Dominique FICTY, Mme Sabine FLOUPIN, M. Jean-François MAILLET, Mme Sonia MOEUF, M. Frédéric PENNE, Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, M. Henry TROUILLET, Mme Agnès HOSTIN (à partir du point n°5), conseillers municipaux

Absents excusés : Mme Claire BRESOLIN, Mme Virginie JOUBREL.

Absents : Mme Chloé CARLETTI ; M. Louis CHALIER, M. Philippe CRISCUOLO.

Procurations : Mme Claire BRESOLIN à M. Pascal CROZET, Mme Virginie JOUBREL à Mme Agnès HOSTIN.

Secrétaire de séance : Mme Sabine FLOUPIN.

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 19	Présents : 14	Votants : 16
<u>Date de convocation</u> :	<u>Date d'affichage du procès-verbal</u> :	
13/02/2018	Le	

Les membres du Conseil Municipal sont accueillis par Monsieur Max IVAN, Maire qui leur souhaite la bienvenue.

Le Maire procède à l'appel des conseillers.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Il propose ensuite la candidature de Madame Sabine FLOUPIN pour occuper la fonction de secrétaire de séance. Proposition acceptée à l'unanimité.

Le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2017. Aucune observation n'est formulée.

Point 1 - Compte Administratif 2017 (délibération n°2018-001)

Rapporteur : Vincent FAURE

Le compte administratif du budget principal M14 retrace les opérations comptables réalisées par Monsieur le Maire durant l'année 2017 ; celui-ci sort de la pièce.

Monsieur Vincent FAURE est président de séance.

Constatation du quorum : 11 présents, 12 votants.

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	3 425 877,49€
Recettes	3 536 413,20€
Résultat de l'exercice.....	+ 110 535,71€
Résultat 2016 reporté	+ 170 012,43€
<u>Résultat global de fonctionnement.....</u>	<u>+ 280 548,14€</u>

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	6 925 307,34€
Recettes	6 847 044,12€
Résultat de l'exercice.....	- 78 263,22€
Résultat 2016 reporté	+ 41 653,99€
RAR dépenses investissement	- 9 246,00€
RAR recettes investissement	+ 64 800,00€
<u>Résultat global d'investissement.....</u>	<u>+ 18 944,77€</u>

Soit un Résultat de clôture global+ 299 492,91€

Compte tenu de ces résultats, le rapporteur propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif tenu par Monsieur le Maire pour le budget principal pour l'année 2017, voté en parfaite concordance avec le compte de gestion du trésorier.

Le rapporteur entendu,

Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY A quoi correspondent les 64 800€ en reste à réaliser ?

Vincent FAURE Il s'agit de la subvention du conseil départemental, dans le cadre de la contractualisation 2016.

DGS Cette subvention avait été imputée au programme de la petite salle des fêtes, mais le conseil départemental avait demandé à la commune de la déplacer sur d'autres réalisations, sans quoi elle aurait été perdue. Le conseil, lors de la séance du 16 mars 2017, avait acté de financer les travaux suivants au moyen de cette subvention : toiture de la mairie, rénovation sanitaires école maternelle, enfouissement réseaux route de Lagarde, mezzanine de stockage aux services techniques, rideaux à l'école du petit Prince, filets pare-balls pour le stade, petit matériel pour la cantine.

Cette subvention n'a pas encore été versée par le conseil départemental, mais les travaux subventionnés ont été réalisés et la demande de versement est intervenue avant le 31 décembre 2017. Le versement de cette subvention interviendra pour la fin février, selon les justificatifs envoyés par le conseil départemental.

- Henry TROUILLET Est-il légal de mettre ces sommes en reste à réaliser ?
- DGS Oui. J'ai interrogé le receveur avant de mettre ces sommes en reste à réaliser.
- Vincent FAURE S'il y avait quoique ce soit d'illégal, puisque c'est le terme employé, je pense que le trésorier nous aurait alerté et s'y serait opposé.
- DGS Certaines dépenses d'investissement, dont le règlement devrait intervenir avant le vote du budget, ont également été inscrites en reste à réaliser, sans quoi nous ne pourrions pas les mandater le moment venu.
- Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY Concernant la section de fonctionnement, à quoi correspond le compte 6228 « Divers », sachant que le prévisionnel était à 7 000€ et le réalisé à 23 951€ ?
- DGS Il s'agit des frais de nettoyage par une entreprise, suite aux fins de contrat ou départ du personnel de nettoyage, et au choix fait par la municipalité d'externaliser la prestation de nettoyage plutôt que de recruter du personnel.
A compter du budget 2018, ces prestations de nettoyage seront imputées sur un article spécifique.
- Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY Dans le compte administratif 2017, toutes les opérations d'ordre concernant la renégociation de l'emprunt de la caisse d'épargne ont été intégrées. A quoi correspondent les 924 702€ ?
- DGS Il s'agit des pénalités de renégociation de l'emprunt initial. Ces intérêts sont par ailleurs amortis sur 31 ans (durée du nouvel emprunt) pour un montant annuel de 29 829,10€ (virement de la section de fonctionnement en section d'investissement).
- Henry TROUILLET Qu'en est-il de la renégociation de l'emprunt avec la caisse des dépôts et consignation ?
- DGS J'ai recontacté la CDC aujourd'hui encore et je n'ai pas pu parler à la personne qui gère notre secteur. Je dois rappeler à nouveau.
- Henry TROUILLET Concernant le FCTVA, la commune avait contracté un emprunt relais de 500 000€.
- DGS Il a été remboursé en 2016.
- Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY Pour le programme de la petite salle des fêtes, à quoi correspondent les sommes payées et encaissées ?
- DGS Au solde des travaux de démolition.
- Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY Les crédits restant seront donc annulés ?
- DGS Oui.

Max IVAN	Le projet de la petite salle des fêtes est abandonné par la commune. Nous n'avons pas les finances pour le réaliser. Mistral Habitat doit nous indiquer sa position pour les logements, mais de toute façon le permis de construire n'est plus valide.
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	La subvention de 64 800€ du conseil départemental n'est pas sur ce programme ?
Vincent FAURE	Non. Elle a permis le financement des travaux dont nous avons parlé précédemment.
DGS	La somme de 64 800€ se retrouve dans « opérations d'équipement / contractualisation 2016 ».

Le Conseil Municipal délibère,

Et décide à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Mme Sonia MOEUF, M. David BONNET, M. Henry TROUILLET).

- **d'approuver** le compte administratif tenu par Monsieur le Maire pour le budget principal pour l'année 2017, voté en parfaite concordance avec le compte de gestion du trésorier.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Point 2 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Rapporteur : Vincent FAURE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La commune n'est pas concernée par ce débat d'orientation budgétaire. Néanmoins, un bilan sur le budget 2017 et une projection sur 2018 semblent nécessaires, eu égard à la situation financière de la commune.

Lors de la réunion commune des adjoints et de la commission des finances, Monsieur Bruno LAURES, trésorier au centre des finances publiques d'Orange, a fait un point très clair sur l'état des finances de la commune :

Le taux d'endettement est de 2 438€/hab alors que la moyenne départementale est de 873€/hab. Cet endettement résulte de la construction du complexe du Petit Prince.

Lors de son exposé, Monsieur LAURES a conclu en insistant très fortement sur le fait qu'il ne fallait pas que la commune réalise de travaux d'investissement dans les années à venir. La priorité est le désendettement et l'entretien du patrimoine existant.

Parmi les travaux d'investissement important prévus depuis de nombreuses années (2010), il reste la petite salle des fêtes. Le permis de construire n'est plus valide et Monsieur le Maire a rencontré le directeur de Mistral Habitat pour l'informer que la commune n'avait plus les ressources nécessaires pour réaliser ce programme. Il en a pris acte et doit nous faire savoir la position de Mistral Habitat.

Le rapporteur propose de passer, comme cela a été fait l'année passée, sur les chiffres de l'exercice 2017. Il rappelle que nous l'emprunt avec la caisse d'épargne a été renégocié afin de « l'étaler » sur 31 ans.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement depuis 2014

	2014	2015	2016	2017
Dépenses Fonctionnement	2 268 397	2 463 329	2 366 394	3 425 877
dont				
012 - Charges de personnel	999 273	1 143 016	1 204 838	1 259 993
66 – Charges financières	300 234	293 470	273 477	272 398
6226 – Honoraires	35 473	20 129	9 223	36 653*

* Dont 15 566€ au titre de la rémunération du cabinet qui a réalisé les marchés de consultation des assurances.
Le reste est constitué des frais d'avocats pour les litiges en cours.

Entre 2015 et 2016, les charges de personnel ont augmenté de 61 822€, alors que cette augmentation est de 55 155€ entre 2016 et 2017

	2014	2015	2016	2017
Recettes Fonctionnement	2 443 755	2 571 717	2 536 407	3 706 425
dont				
73 – Impôts et taxes	1 577 120	1 685 089	1 739 829	1 794 368
74 – Dotations et participations	662 173	598 321	516 226	495 113*

*30 000€ de moins sur la DGF 2017.

Le chapitre 73 comprend notamment les taxes locales ainsi que la dotation de compensation de la CCAOP et les droits de mutation et d'enregistrement.

Le chapitre 74 comprend l'ensemble des participations de l'Etat.

Les dotations de l'état

Les dotations de l'état devraient être stables en 2018. Mais, l'exercice 2017 a encore vu s'alourdir la participation de la commune pour le désendettement de l'Etat, que ce soit au niveau de la baisse de la DGF ou de l'augmentation du Fond de Péréquation Intercommunal qui passe de 35 851€ à 46 369€ (+10 518€). En 2017, la commune perd donc 42 865€ de dotations.

L'évolution des dotations de l'état depuis 2014 est donc la suivante :

	2014	2015	2016	2017
7411 - Dotation forfaitaire	305 704	258 892	205 227	173 658
74121 – Dot. de solidarité rurale	31 542	33 478	34 923	37 727
74127 – Dot. Nat. De péréquation	39 152	39 798	35 819	32 237

Pour 2018, la DGF de la commune devrait être de 168 000 € environ.

Evolution de taux des taxes locales :

	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	13,33%	13,68%	13,68%	13,68%
Foncier Bati	24,36%	25,00%	25,00%	25,00%
Foncier non bâti	59,68%	61,25%	61,25%	61,25%

La pression fiscale est importante et il est nécessaire de continuer à ne pas l'augmenter. Pour ce qui concerne la taxe d'habitation nous n'avons actuellement aucune information sur la compensation des exonérations (30% par an sur 3 ans) consenties par le gouvernement.

Evolution des bases et du produit de ces taxes :

	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	457 436€	482 631€	488 385	
Foncier Bati	577 455€	599 000€	623 897	
Foncier non bâti	165 424€	172 358€	173 758	
TOTAL (€)	1 200 315	1 253 989	1 286 040	

Pour ce qui concerne la section d'Investissement

	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'Investissement	5 664 376	849 115	1 157 093	6 925 307 (485 903)
dont				
202 – Frais [...] Cadastre	0	8 520	27 780	450
21 – Immobilisations corporelles	458 810	103 688	58 328	162 076
23 – Immobilisations en cours	4 817 906	342 361	226 514	63 311
16 – Emprunts et dettes assimilés	325 998	330 282	826 916	256 389
Opération ordre renégociation crédit				6 439 404

	2014	2015	2016	2017
Recettes d'Investissement	1 548 088	915 073	1 175 360	6 888 698 (449 394)
dont				
13 – Subventions d'investissement	405 477	289 678	154 295	262 331
16 – Emprunts et dettes assimilés	500 000	0	0	0
10222 - FCTVA	55 178	252 159	830 572	75 555
Opération ordre renégociation crédit				6 439 404

2014 Emprunt relais en attendant le versement du FCTVA qui est intervenu au compte 10222 sur l'exercice 2016.

Réalisations 2017

- ❖ Acquisition du terrain au Rond-point du Collège auprès du Conseil Départemental.
- ❖ Rénovation de la toiture de la mairie.
- ❖ Renégociation du prêt avec la Caisse d'Epargne est mise en place à compter du 1^{er} avril 2017, avec une échéance trimestrielle.
- ❖ Suite et fin du PLU.
- ❖ Acquisition et pose de rideaux au Petit Prince.
- ❖ Réalisation d'une mezzanine aux services techniques.
- ❖ Remplacement des filets pare-ballons au stade.
- ❖ Acquisition de petit-matériel pour la cantine.
- ❖ Acquisition de motifs de Noël.
- ❖ Travaux de peinture salle Camille Farjon.
- ❖ Réfection des toilettes « enfants » de l'école maternelle.

Prévisions 2018

- ❖ Vente à la SCI JOURDAN du terrain situé près du rond-point du collège pour la réalisation d'une station-service. Le permis est délivré.
- ❖ Fin de la procédure contentieuse avec la préfecture pour la vente de l'école Louis Gauthier ?
- ❖ Remplacement de la téléphonie (qui a 15 ans) et du matériel informatique (8 ans) de la mairie.
- ❖ Réalisation de rétrécissements de chaussées dans diverses rues notamment chemin de Moreau et chemin de Caffin. Les endroits définitifs ne sont pas encore déterminés.
- ❖ Elagage des Platanes (cours du Portalet, avenue Jean Jaurès jusqu'à la gendarmerie, devant l'école Louis Gauthier, route de Bollène).
- ❖ Mise en peinture du hall de la salle Camille Farjon, du couloir menant aux salles et des toilettes.

Henry TROUILLET As-t-on un devis pour le remplacement du matériel informatique et de la téléphonie ?

DGS Le chiffrage est en cours de réalisation.

Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY Je regrette que le débat ne soit pas plus incisif au niveau du débat d'orientation budgétaire.

Max IVAN Tout d'abord, la réalisation d'un rapport d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants, ensuite, l'état de nos finances nous oriente vers l'entretien du patrimoine existant et le désendettement de la commune.

Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY J'aurai également souhaité connaître les sommes globales affectées aux différents secteurs comme par exemple l'éducation.

Point 3 - Ouverture souscription pour la restauration d'un globe (délibération n°2018-002).

Rapporteur : Vincent FAURE

La commune est propriétaire d'un globe terrestre faisant partie de la collection Louis Gauthier qui nécessite une restauration dont le coût est estimé à 1 200€.

Les dons pour la restauration des tableaux étant supérieurs au montant de la restauration, il est proposé de les réaffecter à la restauration du globe.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- **d'ouvrir** un dossier de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du Globe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **d'ouvrir** un dossier de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du Globe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Point 4 - Ouverture souscription pour la restauration d'une hipposandale (délibération n°2018-003)

Rapporteur : Vincent FAURE

La commune est propriétaire d'une hipposandale en fer qui n'a jamais pu être exposée car elle nécessite préalablement une restauration dont le montant est estimé à 470€ HT.

Les dons pour la restauration des tableaux étant supérieurs au montant de la restauration, il est proposé d'en réaffecter une partie à la restauration de cette hipposandale.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- **d'ouvrir** un dossier de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'hipposandale,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Point 5 - Ouverture souscription pour la restauration de la Fontaine (délibération n°2018-004)

Rapporteur : Vincent FAURE

La fontaine située sur la place Max Aubert est en mauvais état général et nécessite une restauration complète.

Cette restauration complète nécessiterait pour la commune d'engager une somme de 50 107,68€HT, ce qui, compte tenu des finances, n'est pas possible.

Il convient donc d'ouvrir une souscription auprès de la fondation du patrimoine afin de recueillir les dons des particuliers et des entreprises.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la fondation du patrimoine pour recueillir les dons de particuliers ou d'entreprises.
- de solliciter une subvention de la fondation du patrimoine à hauteur de 10% du montant des restaurations.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec la fondation du patrimoine pour recueillir les dons de particuliers ou d'entreprises et toutes les pièces s'y rapportant.
- **de solliciter** une subvention de la fondation du patrimoine à hauteur de 10% du montant des restaurations.

Point 6 - Renouvellement de l'adhésion au pass Provence (délibération n°2018-005)
Rapporteur : Agnès HOSTIN

Depuis plusieurs années, la commune adhère au « Pass Provence ».

Il s'agit d'un chéquier touristique qui permet à son détenteur de payer la première visite à plein tarif puis d'accéder aux autres sites participants avec un tarif réduit ou un avantage.

La Collection Gauthier offre l'entrée gratuite à l'ensemble de ces visiteurs et pour les touristes munis du « Ppass Provence », il leur est offert un objet de la boutique Gauthier d'une valeur de 2€ (sac, yoyo, éventail, cartes postales) et un poster de la collection (1€)

Cela représente 43 personnes pour l'année 2017.

Si la commune n'offre pas cet avantage commercial, la publicité liée au « Pass Provence » coûtera 300€.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le renouvellement de l'adhésion de la commune au « Pass Provence » pour l'année 2018.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le renouvellement de l'adhésion de la commune au « Pass Provence » pour l'année 2018.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Point 7 - Subvention Cyprien REYNAUD (délibération n°2018-006)
Rapporteur : Gilbert VATAIN

Chaque année lors de la cérémonie des vœux du Maire, les personnes présentes peuvent découvrir le film retraçant la vie de la commune sur l'année écoulée. Ce film est ensuite mis en ligne sur le site Internet de la Commune.

Pour la rétrospective 2017, en raison de l'absence de l'agent en charge de ce film, nous avons fait appel à un jeune Cécilien pour réaliser cette rétrospective.

Cyprien REYNAUD a pour projet de partir au Sri Lanka avec des amis afin de réaliser un projet autour de 4 axes :

1. Echange culturel.
Tous ces jeunes ont des compétences différentes comme les arts graphiques, la photographie, la musique, le théâtre... qu'ils souhaitent utiliser comme moyen d'échange au sein des écoles partenaires de l'association des scouts (un collège et une cité scolaire).
2. Echange entre jeunes
Non seulement dans le domaine scolaire par le biais des échanges culturels, mais également par le biais du scoutisme.
3. Découverte d'un pays
Découverte du Sri-Lanka et comparaison des modes de vie.
4. Restitution des expériences
Au retour, partage des expériences avec ceux qui les ont soutenus et ceux qui sont curieux d'apprendre.

En contrepartie des nombreuses heures passées à la réalisation de ce film, et afin d'aider Cyprien REYNAUD à réaliser son projet, le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- **de lui allouer** une subvention de 500 euros.
- **de lui demander** de réaliser une « conférence » à son retour du Sri-Lanka.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.
- **d'inscrire** la somme correspondante au budget primitif 2018

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **d'allouer** une subvention de 500 euros à Cyprien REYNAUD.
- **de lui demander** de réaliser une « conférence » à son retour du Sri-Lanka.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.
- **d'inscrire** la somme correspondante au budget primitif 2018

Point 8 - Rapport annuel du service commun des autorisations du droit des sols (délibération n°2018-007)

Rapporteur : Max IVAN

La commune ayant confié l'instruction des autorisations du droit des sols à la CCAOP, celle-ci a transmis un rapport sur le fonctionnement du service, comme elle le fait pour tous les services gérés par la CCAOP. Il est donc nécessaire de prendre connaissance de ce rapport (article 11 de la convention).

Chaque conseiller ayant été rendu destinataire du rapport, le rapporteur rappelle simplement quelques chiffres propres à Sainte Cécile pour 2017 :

Type d'autorisation	Nombre (2016) (2017)		Délai moyen d'instruction	Observations
Certificat urbanisme	8	26	23 jours	
Déclaration préalable	33	54	31 jours	
Permis de construire	45	36	40 jours	
Permis d'Aménager	0	1		
Permis de démolir	0	0		Délibération prise le 29/11/2017.
TOTAL	86	117		

Un agent de la commune de Sainte Cécile est mis à disposition de la CCAOP à raison de 11h par semaine. Le salaire et les charges correspondantes sont reversées par la CCAOP, qui prend entièrement en charge le service ADS.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le Rapport annuel 2017 du service commun des autorisations du droit des sols présenté par la CCAOP.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le Rapport annuel 2017 du service commun des autorisations du droit des sols présenté par la CCAOP.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Point 9 - Modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien (délibération n°2018-008)
Rapporteur : Pascal CROZET

Par délibération en date du 13 décembre 2017, le comité syndical du Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV) a accepté l'adhésion des communes de Grillon, Richerenches et Visan, ainsi que la modification de ses statuts.

Conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque membre du SEV doit se prononcer sur les statuts ainsi modifiés dans les trois mois suivant la notification du syndicat, soit avant le 18 mars 2018.

Tous les conseillers ont été rendus destinataires des statuts modifiés, et ont pu en prendre connaissance. Le rapporteur n'en refait pas la lecture.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- **d'approuver** les statuts ainsi modifiés du Syndicat d'Electrification Vauclusien
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Et décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les statuts ainsi modifiés du Syndicat d'Electrification Vauclusien.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Questions diverses

Henry TROUILLET Dans la délibération n°011-2017 concernant la vente de l'Ecole Louis Gauthier, il est marqué que le conseil autorise le maire à négocier un acompte sur la vente lors de la signature du compromis. Est-ce que vous avez touché quelque chose.

Max IVAN Non, cette somme est bloquée chez le notaire.

Henry TROUILLET Est-ce que l'on peut consulter le compromis ?

Max IVAN Non. L'article L.311-2 du code des relations entre le public et l'administration précise que « Le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés ». Le dossier concernant la vente de l'école Louis Gauthier n'est pas, en l'état actuel, achevé.

Frédéric PENNE Invitation du conseil municipal à la présentation du millésime 2017 Sainte-Cécile-les-Vignes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h50.

La secrétaire de séance


Sabine FLOUPIN

Le Maire


Max IVAN

